

DÉPÔT DES DEMANDES SALARIALES POUR LES CADRES

Le 23 mars dernier, l'ACCQ a déposé officiellement ses demandes salariales au Comité d'échanges et de consultation (CEC), lequel est composé de représentants du ministère l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la Fédération des cégeps et de l'Association. Il s'agissait-là d'une étape importante, considérant que cette instance est incontournable dans le processus de consultation prévu au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*.

D'entrée de jeu, un exposé de la problématique entourant la détérioration des conditions de travail et d'exercice des cadres de notre réseau a été effectué. Parmi les facteurs abordés mentionnons particulièrement :

- Les nombreuses compressions budgétaires successives
- L'accroissement considérable de la charge de travail
- L'ajout de nouvelles lois et règles de reddition de comptes
- L'augmentation de la clientèle émergente
- Les difficultés de recrutement et de rétention du personnel d'encadrement

Devant ces constats préoccupants, c'est par le biais d'un dossier documenté et appuyé de sources variées (statistiques, enquêtes, etc.) que les différentes demandes de modifications salariales présentées ci-après ont été formellement déposées au CEC :

1- Augmentation générale de l'échelle de traitement de 2 classes

Cette mesure permettra à la fois d'éloigner la structure salariale des cadres de celle des professionnels et des enseignants en plus de la rapprocher, sans encore l'atteindre, de la structure salariale des cadres des universités. Du même souffle, l'attrait pour les postes de gérance situés aux premiers échelons s'en trouverait renforcé.

2- L'octroi des ajustements salariaux accordés aux enseignants en 2019

La reconnaissance de l'appartenance à l'enseignement supérieur pour les enseignants du collégial au regard de l'exercice de relativité salariale se traduira plus précisément par une augmentation d'environ 5 %. Cette nouvelle structure salariale à être implantée le 2 avril 2019 devra nécessairement amener les ajustements correspondants aux classes d'emploi du personnel d'encadrement, et ce, en vue du maintien de l'équité interne et intersectorielle.

3- Correction des incohérences au plan de classification

Dans le souci de réduire rapidement les problèmes d'équité et d'attractivité, l'ACCO demande que l'on procède aux modifications suivantes du *Plan de classification des emplois types* et du *Guide de classement des postes de cadre pour le personnel d'encadrement des collèges d'enseignement général et professionnel* :

- L'ajout d'une classe pour les postes de direction de services et de direction adjointe des études
- L'ajout d'une classe pour les postes de coordination et l'ajout d'une direction adjointe de services (autre que la direction des études)
- L'augmentation d'une classe pour le poste de contremaître d'entretien général

4- Lancement des travaux pour l'actualisation des descriptions types d'emploi

Considérant l'évolution marquée des tâches et du contexte de travail des cadres, l'ACCO demande d'entreprendre à court terme un chantier visant l'actualisation de tous les descriptifs d'emploi. Dans les faits, les descriptions actuelles ont été adoptées à la suite d'une cueillette de données réalisée à la fin des années 1980 et ne représentent plus la variété et la complexité des tâches et des fonctions assumées par le personnel d'encadrement des cégeps.

La suite...

Cette première étape officielle étant réalisée, les prochaines démarches de l'Association seront principalement de nature politique.

Pour l'ACCO, il ne fait aucun doute : la qualité de l'offre de service d'un collège passe évidemment par la qualité de l'enseignement garantie au premier chef par les enseignants, premiers intervenants auprès de leurs étudiants, mais aussi par la qualité du travail de ses cadres qui soutiennent quotidiennement l'action pédagogique et toutes les autres interventions connexes à la mission du collège. En ce sens, la saine gouvernance des cégeps et les exigences en reddition de comptes accrues des dernières années viennent clairement faire ressortir le rôle clé des gestionnaires. Après plusieurs tentatives infructueuses au cours des années précédentes, le moment est venu de le reconnaître et de corriger la situation en procédant aux correctifs demandés ci-haut. Cela, afin de s'assurer de garder et d'attirer des gestionnaires de grande compétence faisant écho à ses importantes responsabilités et dans le souci de maintenir et de renforcer cette qualité de l'enseignement que nous venons d'évoquer.

Porte-parole engagée, l'ACCO déploiera tous les efforts et l'énergie nécessaires pour permettre l'amélioration des conditions de travail des cadres dans un avenir rapproché. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour vous remercier d'avoir pris part en si grand nombre à nos différentes enquêtes réalisées au cours des dernières semaines visant à compléter ce dossier crucial. Votre apport significatif ne peut que renforcer l'ensemble de nos démarches associatives.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PRINTEMPS

L'Association vous invite à prendre connaissance des prochaines activités de développement professionnel au calendrier. Au plaisir de vous y accueillir!

29 avril 2016 - Drummondville

[1^{re} journée d'échanges et d'information pour les cadres de coordination et de gérance en RH](#)

6 mai 2016 - Montréal

[Increase your influence as a leader](#)

12 et 13 mai 2016 - Drummondville

[Session de formation pour les nouveaux gestionnaires](#)

16 juin 2016 - Montréal

[Session pour les cadres responsables des résidences](#)

Sessions de préparation à la retraite

L'ACCQ vous invite également à participer aux sessions de préparation à la retraite organisées par ses partenaires, le CPFC et le RACAR. Veuillez noter que tous les participants font partie des secteurs public et parapublic et bénéficient du RRPE. Voici le lien vous permettant de connaître les modalités d'inscription ainsi que le calendrier des prochaines sessions : [Liste des événements](#).



2430, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1T2
Tél. : 418 877-1500 - Téléc. : 418 877-4469
Courriel : info@accq.qc.ca - Internet : www.accq.qc.ca